

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-037

SERVICE : Direction de l'Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

OBJET : Bail commercial – Auto-école – Buellas-Corgenon (01310)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-23, L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-43 du 28 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au 3ème Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans le domaine de l'Economie et l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse assure le maintien et le développement des services et commerces de proximité dans ses communes rurales. Dans ce contexte, elle a construit en partenariat avec Dynacité un ensemble commercial sur la commune de Buellas. Le bâtiment comprend 4 commerces en rez-de-chaussée et des logements en étage ;

CONSIDERANT que Monsieur Alain GOURDON a acquis le fonds de commerce de la SARL AUTO ECOLE NATHALIE le 5 novembre 2010, et que la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse avait alors régularisé un bail commercial en date du 14 janvier 2010.

Aujourd'hui, Monsieur Alain GOURDON mettant un terme à son activité, il a été autorisé à céder son fonds de commerce à Monsieur Carlos ALVEZ DOS SANTOS par une procuration pour intervention du Bailleur en date du 20 décembre 2022. D'un commun accord, les parties résilient le précédent bail commercial en date du 14 janvier 2010 et décident de signer un nouveau bail commercial ;

DECIDE

DE CONCLURE un bail commercial avec Monsieur ALVEZ DOS SANTOS Carlos, né le 18 avril 1975 à Paris 19^E Arrondissement et demeurant 233, chemin de la Bretonnière à VIRIAT (01440), entrepreneur individuel dont la société dénommée « AUTO ECOLE EUROPE » est identifiée sous le numéro SIREN 484 643 341, et dont le siège est situé 33, rue de l'Europe à PERONNAS (01960).

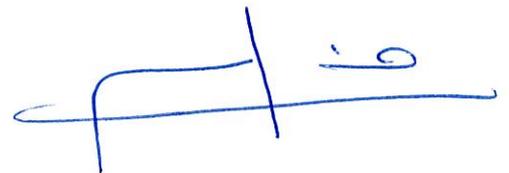
Le bail commercial précise les points suivants :

- Les locaux mis à disposition de Monsieur ALVEZ DOS SANTOS Carlos, d'une surface de 41,09 m², sont situés au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier situé 152, Chemin Neuf, Lieudit Corgenon à BUELLAS (01310), sur la parcelle cadastrée section B numéros 1641.
- Le présent bail débute rétroactivement le 1^{er} janvier 2023 pour arriver à échéance le 31 décembre 2031.
- La présente location est consentie pour un loyer mensuel de 294,47 € hors taxes et hors charges par mois.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le 22 février 2023.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,



Michel FONTAINE
Délégué à l'Economie
et l'Innovation